

**Feuille de Route
(Version Provisoire)**

Novembre 2012

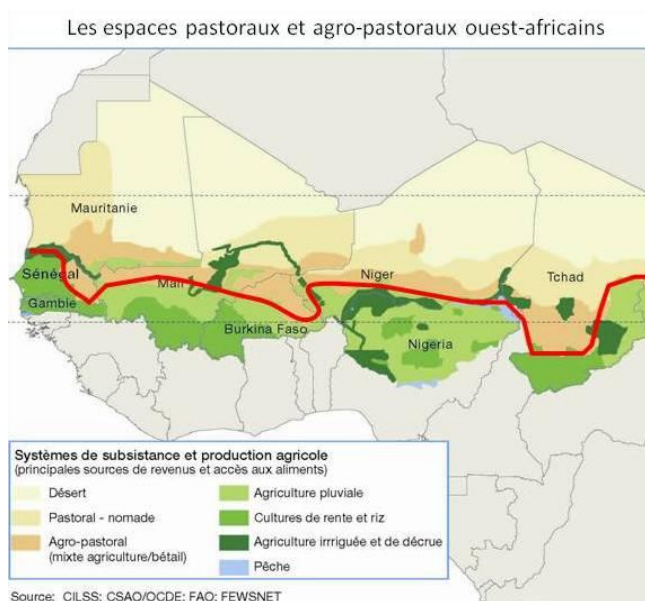
SOMMAIRE

1.	LE SAHEL ET LES PRINCIPALES CAUSES DE LA VULNÉRABILITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	2
	<i>a) L’espace géographique : la zone écologique fragile.....</i>	<i>2</i>
	<i>b) Causes profondes de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle.....</i>	<i>2</i>
2.	LA RÉSILIENCE	4
3.	APERÇU DE L’AGENDA RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET INITIATIVES EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE	5
4.	AGIR : PARTENARIAT POUR UN RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DANS LE SAHEL ET EN AFRIQUE DE L’OUEST	6
	<i>a) La démarche</i>	<i>6</i>
	<i>b) Les populations cibles</i>	<i>7</i>
	<i>c) Objectifs/axes stratégiques</i>	<i>8</i>
5.	TABLEAU DE BORD AGIR.....	9
	<i>a) Principes directeurs.....</i>	<i>9</i>
	<i>b) Interventions prioritaires</i>	<i>10</i>
	<i>c) Indicateurs clés</i>	<i>12</i>
6.	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	12
	<i>a) Gouvernance politique.....</i>	<i>12</i>
	<i>b) Pilotage technique</i>	<i>13</i>
7.	COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	13
8.	PROCHAINES ÉTAPES	14

1. LE SAHEL ET LES PRINCIPALES CAUSES DE LA VULNÉRABILITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

a) L'espace géographique : la zone écologique fragile

1. L'Alliance Globale pour la Résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR) s'adresse prioritairement aux populations des pays de l'espace sahélien, Membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. L'espace



sahélien est défini comme l'ensemble des zones dominées par des systèmes agricoles agro-pastoraux et pastoraux présentés dans la carte ci-contre. Les pays ainsi concernés au premier chef sont les suivants : Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad. Par ailleurs, l'Alliance prend en compte le fait que les parties septentrionales des pays côtiers voient depuis plusieurs décennies, leur environnement agro-écologique se dégrader et se rapprocher des conditions sahéliennes.

2. Les pays sahéliens représentent 23 % de la population régionale en 2010 mais plus de 40 % des cas de malnutrition chronique, selon la FAO (moyenne 2006-2009). Ils sont en outre les plus vulnérables aux crises alimentaires conjoncturelles frappant régulièrement la région. Ces dix

dernières années, le Sahel a été le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives, en 2005, 2010, 2012. Certains pays comme le Sénégal et le Niger, ont été également touchés par la hausse mondiale des prix en 2008. Le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) dans le Sahel surpasse le seuil d'alerte de 10 % au moins depuis le début de ce siècle. Dans de nombreuses zones de la région, il dépasse régulièrement et structurellement le seuil d'urgence de 15 %. Au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad, près de la moitié des enfants de moins de cinq ans sont atteints par la malnutrition chronique, ce qui représente, selon l'OMS, une situation critique. Au-delà du Sahel, la situation de la malnutrition infantile est également très préoccupante au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau.

3. En outre, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel s'inscrit dans un contexte régional plus vaste. Si les pays sahéliens demeurent les plus fragiles structurellement et les plus exposés aux crises, l'Afrique de l'Ouest au sens large constitue l'espace d'interdépendances et de complémentarités, sur lequel les pays de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS doivent agir solidairement pour éradiquer la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle. Des pays non sahéliens font de plus en plus face à des problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Parmi eux, les pays les plus fragiles ou en sortie de crise (Togo, Guinée, Sierra Leone, Liberia...) sont fortement touchés. Cette situation appelle la mise en œuvre d'approches intégrées et inclusives mettant plus en avant la dimension régionale des enjeux alimentaires.

b) Causes profondes de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle

4. Les facteurs clés de la vulnérabilité alimentaire dans le Sahel sont multiples et complexes.

Au niveau macro, la fragilité écologique de cette zone, notamment avec les chocs climatiques et les autres catastrophes environnementales, comme des sécheresses répétées, des inondations, le péril

criquets pèlerins et la désertification, rend généralement la production alimentaire aléatoire et non prévisible. L'extrême pauvreté touche de 20 à 30 % de la population rurale et urbaine. Lorsque les politiques et mesures adéquates de santé, de protection et de sécurité sociales sont insuffisantes, les très pauvres n'ont accès à aucun mécanisme socioéconomique ou financier pour faire face aux chocs.

5. Au cours de ces 30 dernières années, la croissance agricole de la région dans son ensemble a fait des progrès énormes ; les disponibilités alimentaires par habitant (hors importations) sont passées de 1 700 à 2 400 kilocalories entre 1980 et 2007. Toutefois, cette production alimentaire demeure aléatoire dans la bande sahélienne en raison des incertitudes environnementales et une partie importante de la population n'a pas suffisamment accès à ces denrées. En accroissant les risques de catastrophes (sécheresses, inondations) et leurs conséquences négatives sur la production alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables (destruction de cheptel reproductif des pasteurs, réduction des récoltes), le changement climatique demeure au cœur des enjeux alimentaires et nutritionnels dans le Sahel. Cette fragilité écologique associée à d'autres facteurs (troubles sociopolitiques et conflits armés, dysfonctionnements du marché), tout en réduisant l'offre alimentaire, affecte également les capacités de génération de revenus, plus particulièrement celle des exploitations familiales agricoles vulnérables (notamment les pasteurs et les agro-pasteurs) et des acteurs du secteur informel urbain, réduisant davantage leurs capacités d'accès aux aliments sur les marchés. Le plus souvent, au moins 50 % des aliments consommés par les ménages agricoles vulnérables sont acquis sur le marché ; beaucoup plus encore pour les ménages vulnérables urbains. Le manque de revenus affecte également la capacité des plus pauvres à accéder aux services sociaux de base (santé, éducation – en particulier les filles, eau potable...). Ces services sont d'ailleurs souvent inadéquats pour répondre aux besoins de la population et mal répartis sur le territoire.

6. La croissance démographique ouest-africaine ralentit. La phase descendante de la transition démographique est partout amorcée. Les pays côtiers y sont davantage engagés que les pays sahéliens et la population urbaine plus que la population rurale. Cependant, la population ouest-africaine devrait augmenter de 150 millions de personnes au cours des vingt prochaines années et doubler d'ici 2050. *La démographie et les évolutions des rapports entre population urbaine et rurale, agricole et non agricole, détermineront en grande partie la trajectoire de développement et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.* Les politiques publiques de santé de la reproduction et de planification familiale sont donc déterminantes. Pour accompagner la transition démographique rapide dont l'Afrique de l'Ouest a besoin, la région devra s'appuyer sur des réponses de court et long termes, associant la diffusion des moyens modernes de contraception et l'encouragement de l'utilisation des méthodes traditionnelles, les médias pour informer les populations sur les avantages d'une natalité plus faible, etc. Elle devra également s'appuyer sur le levier de l'éducation pour profiter du *dividende démographique*, qui participe du développement, de manière générale, et de la sécurité alimentaire, en particulier. Tout éventuel délai dans la baisse de la fécondité questionnera davantage l'avenir de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

7. Le marché est devenu la principale source d'approvisionnement en denrées alimentaires des ménages ; à hauteur de 60 à 80 % selon les pays. La difficulté d'y accéder et son dysfonctionnement sont donc au cœur des enjeux alimentaires et nutritionnels. Comprendre son impact sur les ménages les plus vulnérables nécessite de ne pas restreindre la notion de marché au lieu physique et à ses acteurs que sont les commerçants. Cette vision restreinte limite la portée des politiques. Elle ne tient pas compte des interactions entre un grand nombre de variables et d'acteurs. Le *marché* est en réalité constitué de l'ensemble des activités interconnectées – rurales et urbaines, agricoles et non agricoles – allant du producteur au consommateur, y compris la mise en culture, la récolte, le transport, le stockage, la transformation, la distribution et les revenus des consommateurs. Les ménages vulnérables sont le plus souvent les exclus de cette chaîne de valeur ; qu'ils soient des producteurs obligés de vendre trop tôt à bas prix et d'acheter ensuite à prix élevés, des intermédiaires de la chaîne agroalimentaire (petits

commerçants et transformateurs n'arrivant pas à dépasser le stade de l'économie de survie), ou des acteurs pauvres travaillant dans d'autres secteurs –petits artisans par exemple –.

8. Ces populations vulnérables subissent notamment le double effet d'une volatilité endogène intra-régionale et d'une volatilité importée ou exogène des prix alimentaires. La volatilité endogène est généralement liée aux accidents climatiques affectant l'offre alimentaire, aux coûts élevés de transaction en grande partie liés au dysfonctionnement des marchés de la région pour diverses raisons, notamment :

- les mesures distorsives au commerce de produits agricoles et alimentaires : interdiction des exportations, tracasseries aux frontières, taxations diverses, etc.
- le manque d'infrastructures, par exemple les pistes et routes liant les zones de production et de consommation, ou celles reliant les centres d'approvisionnement en intrants et les zones de production, etc.
- la forte variation des prix des facteurs de production, notamment les intrants, en raison des problèmes de taux de change des devises locales, auxquelles s'ajoute la fluctuation à la hausse du prix du pétrole.

Cette volatilité endogène est aggravée par la volatilité internationale, notamment pour ce qui concerne le riz, le blé, les produits laitiers, etc.

9. **Au niveau micro**, c'est-à-dire au niveau du ménage ou de l'individu, les fortes inégalités sociales, l'extrême pauvreté (le plus souvent la conséquence d'un environnement social, économique et politique défavorable) et le faible pouvoir d'achat font basculer de nombreux ménages dans un cercle vicieux d'endettement et de décapitalisation progressive (vente de leurs moyens de production, érosion de leur situation sociale, état de santé...). La situation paradoxale dans certaines zones du Sahel, considérées comme des greniers vivriers (Maradi au Niger ou Sikasso au Mali) mais avec des taux de malnutrition très élevés, démontre bien le manque d'accès à ces aliments. Une partie importante de ses populations est devenue consommateur net, vivant de très maigres revenus, insuffisants pour se payer sa nourriture adéquate en quantité et qualité diversifiée.

Il s'agit là des causes sous-jacentes et structurelles, généralement masquées par l'effet des chocs climatiques et environnementaux sur la production vivrière. Les inégalités s'accroissent aussi pour les femmes en âge de procréation, parfois extrêmement jeunes et exposées à un risque élevé de mortalité maternelle, à des complications liées à la santé reproductive, des taux de natalité particulièrement élevés et la malnutrition de leurs enfants. Ce cocktail de facteurs imbriqués compromet l'accès à une bonne alimentation et à une nutrition adéquate. Il constitue le principal terreau de la reproduction et de la chronicité des crises alimentaires et nutritionnelles dans le Sahel.

2. LA RÉSILIENCE

10. L'initiative AGIR – Sahel et Afrique de l'Ouest s'appuie sur une définition partagée de la Résilience comme étant « *la capacité des ménages, familles et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable* ».

Cette définition invite à lier les efforts humanitaires et de développement pour accroître la résilience des ménages et familles vulnérables afin de rompre avec le cycle des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes. Il s'agit donc d'aborder, dans une même démarche, les causes des crises alimentaires et

nutritionnelles aiguës et chroniques – en aidant les personnes vulnérables à accroître leurs revenus, accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, à construire un patrimoine en renforçant durablement leurs moyens d'existence. Cette approche induit la mise en œuvre de programmes structurels à long terme.

3. APERÇU DE L'AGENDA RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET INITIATIVES EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE

11. Depuis le début des années 2000, les États ouest-africains et sahéliens et leurs organisations intergouvernementales se sont investis dans la formulation et la mise en œuvre de politiques visant la promotion d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Ceci s'est notamment traduit par : i) le cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté du CILSS (CSSA) en 2000 ; ii) la Politique agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (PAU) en 2001 et ; iii) la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP). Ces politiques et stratégies convergent vers trois domaines prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle : i) recherche de solutions structurelles durables ; ii) mise en œuvre d'outils/instruments de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; iii) alerte / préparation. En synergie avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA/NEPAD), elles ont ainsi débouché sur un agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle :

1. Des *Programmes nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA-SA)* centrés autour du renforcement de la production vivrière, de l'environnement du marché et de l'accès des populations vulnérables aux aliments, etc. Ces PNIA-SA sont complétés dans certains pays par des programmes de protection sociale visant l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base, facteurs conditionnant la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.
2. Les PNIA-SA sont complétés par le *Programme régional d'investissement agricole (PRIA)*, articulé autour de trois objectifs prioritaires : i) promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ; ii) promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; iii) réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation. Le PRIA inclut une Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire – comprenant l'installation d'une réserve régionale de sécurité alimentaire et la mise en œuvre d'instruments de régulation et de dynamisation du marché régional. Elle constitue le cadre de convergence et de cohérence de plusieurs initiatives visant le renforcement de la solidarité régionale face aux crises alimentaires et nutritionnelles dont : (i) le RESOGEST (Réseau des offices/sociétés en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire), facilité par le CILSS et dont l'accord cadre a été signé le 2 mars 2012 ; (ii) l'initiative promue par l'UEMOA en 2010 sur la mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire ; (iii) la réserve régionale de sécurité alimentaire dont le processus, facilité par la CEDEAO et dont le document de faisabilité a été validé par les Ministres, le 27 septembre 2012.
3. Des *mécanismes de financements*, avec notamment le Fonds de développement agricole de la CEDEAO (ECOWADF) logé au sein de la BIDC, le Fonds régional de développement agricole de l'UEMOA (FRDA¹).

¹ La première réunion du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire (CHN-SA) dans l'espace UEMOA tenue le 14 février 2012 à Niamey, a recommandé l'accroissement de la dotation annuelle du FRDA en vue de soutenir les actions structurelles de moyen et long terme, notamment en appui à la mise en œuvre des PNIA-SA.

4. Des *mécanismes d'information, d'analyse de la vulnérabilité, de veille et d'alerte*, avec comme piliers le dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC), le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) de l'UEMOA et le Système d'information agricole (ECOAGRIS) de la CEDEAO en tant que cadre fédérateur des systèmes d'information agricoles existants. Plusieurs chantiers prioritaires sont en cours de mise en œuvre, parmi lesquels le **Cadre Harmonisé Bonifié (CHB)** d'analyse de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle.
5. Un *instrument de comptabilité de résultats et de renforcement de l'efficacité des stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle*, à savoir la **Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaire**. Instrument clé du *Programme Régional d'Investissement Agricole* (PRIA), ce Code de conduite a été adopté le 17 novembre 2011 dans le cadre du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) par les pays membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS.
6. Des *mécanismes de gouvernance*, aussi bien consultatifs que décisionnels, notamment la création du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire de l'UEMOA, le Comité Technique Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTS-AERE) et le Comité Consultatif Agriculture et Alimentation (CCAA) de la CEDEAO, sans oublier le RPCA créé en 1984.

4. AGIR : PARTENARIAT POUR UN RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DANS LE SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

a) La démarche

12. En décidant lors de la consultation de haut niveau du 18 juin de fédérer leurs efforts pour le lancement d'un partenariat plurilatéral sur la résilience, l'ensemble des parties prenantes se sont engagées à unir leurs efforts pour l'accompagnement et l'accélération de la réalisation de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, AGIR se propose de mettre en œuvre de manière complémentaire des actions aux trois échelles : i) locale, en appui aux initiatives et mécanismes endogènes et des collectivités locales, ii) nationale, en appui aux programmes d'investissement et aux mécanismes de concertation existants ; en particulier – mais sans exclusive - dans six pays cibles prioritaires de la bande sahélienne (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal), et ; iii) régionale en appui/accompagnement des plans régionaux et des mécanismes mis en place par les trois organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Les actions menées en appui aux trois organisations régionales profiteront à l'ensemble de leurs espaces géographiques, soit 17 pays (15 pays membres de la CEDEAO, plus la Mauritanie et le Tchad). C'est notamment le cas pour certaines priorités transversales comme l'appui à la mise en œuvre du Cadre Harmonisé Bonifié (CHB) définie consensuellement dans le cadre du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires, le renforcement des systèmes d'alerte/préparation, l'application de la Charte, la réserve régionale de sécurité alimentaire, le renforcement de la gouvernance en matière de stratégies de protection sociale, de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles, etc.

Aux deux premiers niveaux d'échelle (locale et nationale), la présente feuille de route constitue un cadre de référence qui sera adapté aux réalités locales et nationales en respectant les orientations et principes de la Charte de prévention et de gestion des crises alimentaires adoptée par les Ministres en charge de l'agriculture et de l'alimentation le 17 novembre 2011 à Conakry (Guinée).

b) Les populations cibles

13. La compréhension partagée de la résilience définie au point 10 ci-dessus s'adresse à des populations cibles, qui sous l'effet de facteurs complexes, entremêlés, agissant aux échelles macro et micro, sont en proie à une vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle permanente. En 2012, environ 12 millions de personnes vulnérables affectées avaient été identifiées dans la bande sahélienne. Ce chiffre oscille entre 12 et 18 millions de personnes en fonction des années. Cette cible est notamment constituée :

1. De producteurs agricoles marginalisés par le marché, le plus souvent éloignés physiquement des marchés ou mal connectés (insuffisance d'infrastructures routières). Cette frange marginalisée est aussi en situation d'insécurité foncière et dispose de peu de capitaux pour investir dans l'agriculture. Ainsi, dans la plupart des cas, ces ménages agricoles ne produisent pas suffisamment pour se nourrir (souvent à peine 40 % de leurs besoins) et disposent de peu d'opportunités de génération de revenus. Dans ce groupe se retrouvent de nombreux ruraux sans terre.
2. D'agro-pasteurs ou pasteurs dont le capital cheptel est continuellement menacé par des accidents climatiques récurrents, et qui n'ont pas accès, là encore avec peu d'opportunités de diversification et de génération de revenus.
3. De travailleurs pauvres de l'économie populaire (ou informelle) non agricole. Ces ménages sont aussi principalement des urbains mais également des ruraux. Une partie croissante de la population rurale (de l'ordre de 25 % aujourd'hui) ne vit que très partiellement ou plus de l'agriculture.

Quelques caractéristiques des groupes vulnérables cibles

Cibles	Caractéristiques communes	Caractéristiques spécifiques
1 Agriculteurs marginalisés	1). Faiblement connectés au marché et généralement victimes des politiques d'ajustement structurel et de libéralisation (difficultés d'accès au financement, aux intrants, matériels et services agricoles, insécurité foncière, etc.) 2). Risque, incertitude, précarité agricole (changement climatique, péril acridien, marché/prix agricoles, etc.) 3). Confrontés à la dégradation continue des ressources naturelles 4). Faibles opportunités de diversification agricole et non agricole	
2 Agro-pasteurs & pasteurs		1). Dégradation continue des pâturages naturels 2). Problèmes liés à la mobilité du cheptel – confrontés à des conflits fréquents 3). Permanemment confrontés au risque de d'érosion de leur capital productif (cheptel) au rythme de la fréquence des sécheresses et de leur intensité
3 Travailleurs de l'économie populaire		1). Confrontés au manque et à la précarité des emplois – Permanemment face au chômage

Dans ces trois catégories de ménages, les groupes les plus vulnérables sont généralement les *enfants de moins de cinq ans, et en particulier ceux de moins de 2 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes*. Chaque année, près de 226 000 enfants de cette zone meurent à cause de la malnutrition² et de ses conséquences sur leur santé.

c) Objectifs/axes stratégiques

14. L'objectif global de l'Alliance est de « *Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines* ». Sur la base d'un horizon temporel de 15 ans, c'est-à-dire d'ici 2028, l'objectif est de réduire d'au moins de 2/3 le total de la population structurellement en vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle et de faire passer le taux de malnutrition aiguë en-dessous du seuil de 10 % dans les pays cibles.

15. Quatre objectifs stratégiques spécifiques (Os) sont retenus. Ils sont déclinés aux deux échelles nationale et régionale ainsi qu'à court et moyen termes :

1. Os1. Restaurer, renforcer les moyens d'existence (ME) et la protection sociale des plus vulnérables

Les interventions ciblées pour l'atteinte de cet objectif comprennent :

- a. Protection sociale ;
- b. Réserves alimentaires (communautaires, nationales, régionales), mécanismes locaux de solidarité face aux crises alimentaires et nutritionnelles ;

2. Os2. Renforcer la santé et la nutrition

Les priorités portent sur :

- a. Filets sociaux ciblés sur la nutrition ;
- b. Programmes nutritionnels : situations aiguës et surtout chroniques (accès aux services sociaux de base acceptable au niveau communautaire : *Prévention et soins santé/nutrition, éducation, eau-hygiène-assainissement, planning familial...*) ;
- c. Pratiques sanitaires et nutritionnelles (consommation et utilisation alimentaire et nutritionnelle)

3. Os3. Renforcer durablement la production alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments

Les interventions ciblées comprennent :

- a. Investissement agricole ciblé sur les exploitants familiaux marginalisés, les agro-pasteurs et les pasteurs, les ménages vulnérables du secteur informel : *conditions pour une modernisation (statut juridique, accès à la terre et sécurité foncière, infrastructures, crédit, assurances, accès au marché et promotion de la chaîne de valeur...)* ;
- b. Gestion durable de ressources naturelles et de la fertilité des sols ;

² La malnutrition aiguë générale affecte 10-14 % des enfants au Sénégal, en Mauritanie, au Niger, au Burkina Faso, au Mali et plus de 15 % au Tchad.

- c. Diversification agricole et non agricole, emplois et autres activités génératrices de revenus en milieu rural et urbain, investissements ciblés sur les ménages vulnérables du secteur informel : *accroître les revenus et favoriser l'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable...)* ;
- d. Renforcement des marchés (locaux, nationaux et régionaux) et des chaînes de valeur : *instruments de dynamisation des marchés et de promotion des chaînes de valeur, mesures/instruments de protection des vulnérables face à la volatilité des prix, etc.*

4. Os4. Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les interventions comprennent :

- a. Alerte et meilleure ciblage des plus vulnérables en milieux rural et urbain : *renforcement dispositif PREGEC, mise en œuvre Cadre Harmonisé Bonifié – CHB, ECOAGRIS, mécanismes locaux d'alerte précoce...* ;
- b. Renforcement capacités des pays, des OIG, OSC, privé, etc. en matière de gouvernance : *Orientation/pilotage, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation & capitalisation...* ;
- c. Coordination / Renforcement de la cohérence et de l'efficacité des interventions aux différentes échelles (pays, région, international) : *RPCA rénové, mise en œuvre Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, lobbying/plaidoyer politique...* ;
- d. Gouvernance en matière de :
 - Stratégies de population/développement
 - « Genre et Sécurité alimentaire et nutritionnelle »
 - Prévention et gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles.
- e. Adaptation au changement climatique et renforcement des capacités (nationales & régionales) en matière de RRC (réduction des risques de catastrophe) ;
- f. Recherche-action et dissémination de connaissances dans une démarche d'innovation et d'anticipation au service de politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle plus efficaces : *Documentation, capitalisation et vulgarisation de bonnes pratiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.*

16. La mise en œuvre de toutes ces priorités à toutes les échelles d'intervention (locale, nationale et régionale) accordera une priorité à l'approche « Genre ».

5. TABLEAU DE BORD AGIR

a) Principes directeurs

17. L'Alliance repose sur les principes suivants :

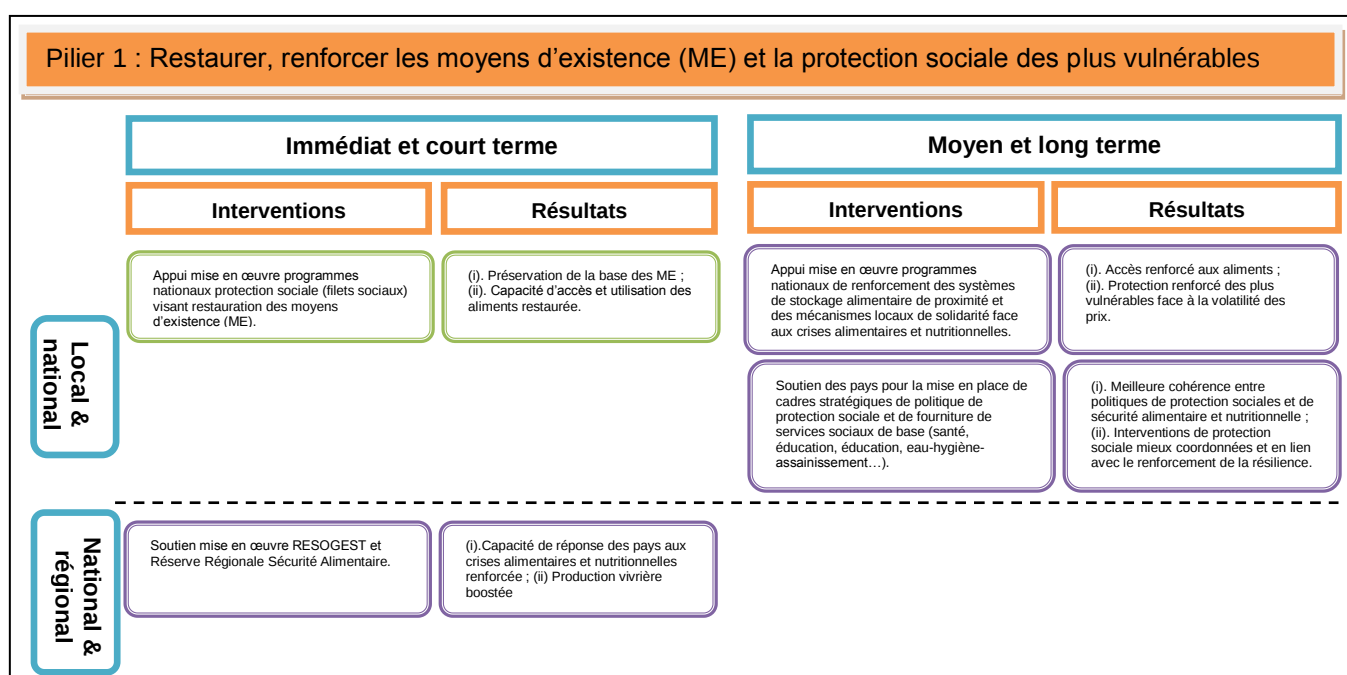
- i. La compréhension commune des parties prenantes de l'initiative du concept de « **résilience** » dont le but ultime est de « *renforcer les capacités des populations les plus vulnérables à faire face au risque de choc, anticiper et à amortir les effets des chocs, puis à répondre et à s'adapter de manière durable en restaurant avec rapidité et efficacité leurs moyens d'existence et leurs capacités sociales, productives et économiques pour devenir progressivement moins vulnérables aux crises alimentaires et nutritionnelles* ». En termes d'intervention, il s'agit tout

particulièrement de « *faire évoluer les mentalités sur la compréhension des causes profondes de la chronicité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle – et de développer des approches d'intervention mettant en harmonie les réponses aux crises alimentaires aiguës (urgence / humanitaire) et celles structurelles (développement) s'attaquant aux crises chroniques* ».

- ii. L'accompagnement des politiques ouest-africaines d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) et de toutes autres politiques pertinentes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du principe d'alignement des interventions sur les priorités des pays et des organisations régionales et en ligne avec la Déclaration de Paris. Pour ancrer durablement son impact, l'Alliance a donc vocation à renforcer la gouvernance communautaire/locale, nationale et régionale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- iii. L'orientation des interventions prioritairement en direction des populations les plus vulnérables sur le plan alimentaire et nutritionnelle, notamment les agriculteurs pauvres marginalisés, les agro-pasteurs et les pasteurs des zones écologiques fragiles et les ménages pauvres de l'économie populaire en milieu urbain comme en milieu rural. Ainsi, l'action de AGIR sera inscrite dans une approche visant à « *aider ces catégories de cibles prioritaires à sortir progressivement et définitivement du cercle vicieux de la pauvreté et des crises alimentaires et nutritionnelles chroniques – en un mot de promouvoir une perspective de développement durable* ».
- iv. La subsidiarité d'une part aux différentes échelles d'intervention entre le niveau local/communautaire, national et régional, et d'autre part entre les différentes catégories d'intervention, sur la base d'une définition claire des rôles et responsabilités.

b) Interventions prioritaires

18. Les interventions prioritaires sont résumées comme suit :



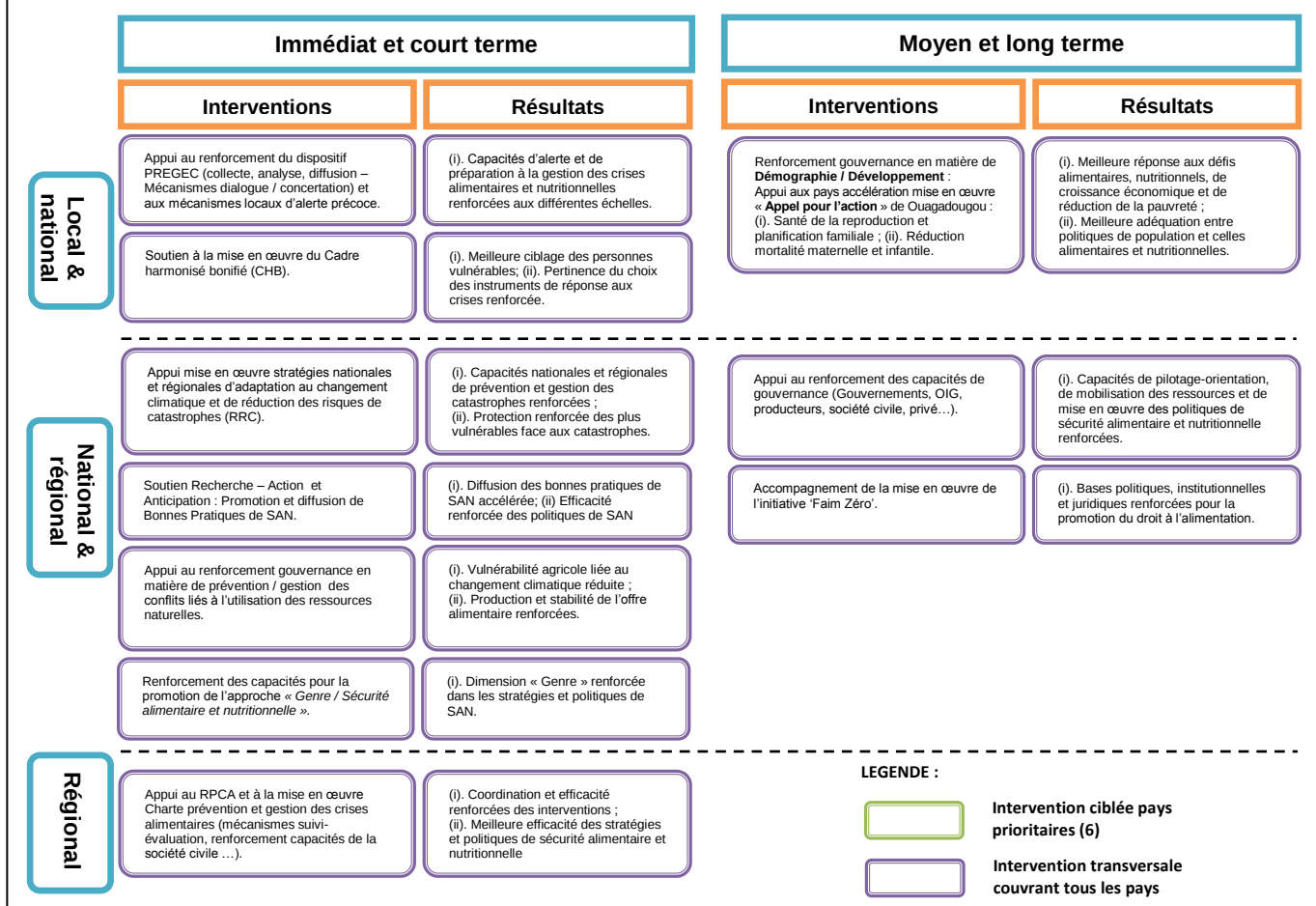
Pilier 2: Renforcer la santé et la nutrition

Local & national	Immédiat et court terme		Moyen et long terme	
	Interventions	Résultats	Interventions	Résultats
	Réponse aux enjeux nutritionnels aigus (filets sociaux ciblés sur la nutrition) et promotion de Bonnes Pratiques de nutrition. Renforcement des pratiques sanitaires et nutritionnelles : pratiques de soins de santé, utilisation de bonnes pratiques nutritionnelles...	(i). Mortalité infantile associée aux causes nutritionnelles réduite. (j). Capacités techniques, sociales, économiques et culturelles renforcées pour l'application de bonnes pratiques sanitaires et l'utilisation d'une alimentation saine et nutritionnelle.	Soutien mise en œuvre Programmes structurels d'accès aux services sanitaires et nutritionnels : santé, hygiène-eau-assainissement (HEA), planning familial, éducation nutritionnelle, etc.	(i). Capacités sociales et éco. pour une alimentation et nutrition renforcée ; (ii). Baisse du taux de malnutrition en dessous 10 % ; (iii). Réduction du taux de mortalité infantile liée aux maladies (paludisme...) et à la malnutrition.

Pilier 3 : Renforcer durablement la production alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments

Local & national	Immédiat et court terme		Moyen et long terme	
	Interventions	Résultats	Interventions	Résultats
	Soutien mise en œuvre programmes d'investissement agricole (foncier, crédit, assurance, marché, infrastructures, équipement production & transformation, etc.) ciblés sur les : (i). Agriculteurs familiaux marginalisés, (ii). Femmes et jeunes.	(i). Revenus accrus et moyen d'existence renforcés ; (ii). Vulnérabilité aux crises alimentaires et nutritionnelles réduite ; (iii). Place de la femme renforcée dans l'économie alimentaire et la prévention des crises alimentaires.	Accompagnement mise en œuvre programmes de : (i). Création d'emplois (appui au secteur informel), (ii). Promotion de la chaîne de valeur ; (iii). Diversification agricole et non agricole ; (iv). Soutien aux activités génératrices de revenus pour les plus vulnérables.	(i). Accroissement des revenus et accès renforcé des plus vulnérables aux services santé, éducation... ; (ii). Sortie progressive des plus vulnérables du cercle vicieux de la pauvreté.
National & régional	Appui programme d'investissement ciblé sur le pastoralisme : économie (revenus), accès aux services sociaux de bases (santé, éducation, HEA...), services zootechniques & vétérinaires, foncier, hydraulique pastorale, etc.	(i). Économie pastorale renforcée ; (ii). Vulnérabilité des pasteurs et des agro-pasteurs aux crises alimentaires et nutritionnelles réduite ; (iii). Réduction des risques de conflits et renforcement de la sécurité dans la bande sahélo-saharienne.	Renforcement marchés et promotion des chaînes de valeur : Infrastructures marchandes ; Appui au secteur de la transformation agro-alimentaire et de distribution ; Normalisation / qualité...	(i). Accès renforcé des plus vulnérables aux aliments ; (ii). Revenus des producteurs agricoles accrus.
	Soutien mise en œuvre politiques régionales de libre circulation biens & services et de bonnes pratiques de commerce favorable à la protection des vulnérables contre la volatilité des prix.	(i). Marchés locaux et nationaux dynamiques ; (ii). Accès renforcé des plus vulnérables aux aliments.		
	Appui mise en œuvre programmes structurants Gestion Durable des Ressources Naturelles (GRN) et fertilité des sols : législation, mesures tarifaires, appui aux mécanismes et systèmes privés...	(i). Rendements agricoles, revenus des producteurs et production vivrière améliorés ; (ii). Système de production écologiquement intensive promu.		
Régional	Soutien initiatives régionales de promotion produits agricoles stratégiques (riz, viande, lait...) [Commerce, infrastructures de production et de marché...].	(i). Environnement des affaires (politique, commercial...) favorable à l'investissement pour la mise en œuvre des programmes nationaux de relance de la production vivrière.	Accompagnement formulation et validation Charte foncière ouest-africaine.	(i). Sécurisation foncière pour les plus vulnérables ; (ii) Environnement des affaires amélioré et plus favorable pour des investissements durables dans l'agriculture vivrière.

Pilier 4 : Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle



c) Indicateurs clés

L'annexe 1 présente quelques éléments pouvant servir de base pour un travail d'affinement, notamment en ce qui concerne la priorisation des indicateurs, ainsi que la fixation des valeurs pour les mesures (à partir de la situation de référence).

6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

19. La mise en œuvre de AGIR repose sur les mécanismes existants de pilotage technique et politique dans une perspective de renforcement des organisations régionales.

a) Gouvernance politique

20. Ancrée sur le leadership ouest-africain, AGIR est placée sous le co-pilotage politique des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA qui privilégient la subsidiarité au service de l'efficacité; l'UEMOA assurant la coordination des actions au niveau des huit États membres de l'Union, et la CEDEAO la coordination d'ensemble. Les deux organisations s'engagent à valoriser et à renforcer le rôle du CILSS qui assume les fonctions d'agence technique pour la mise en œuvre (conception, suivi, coordination technique au

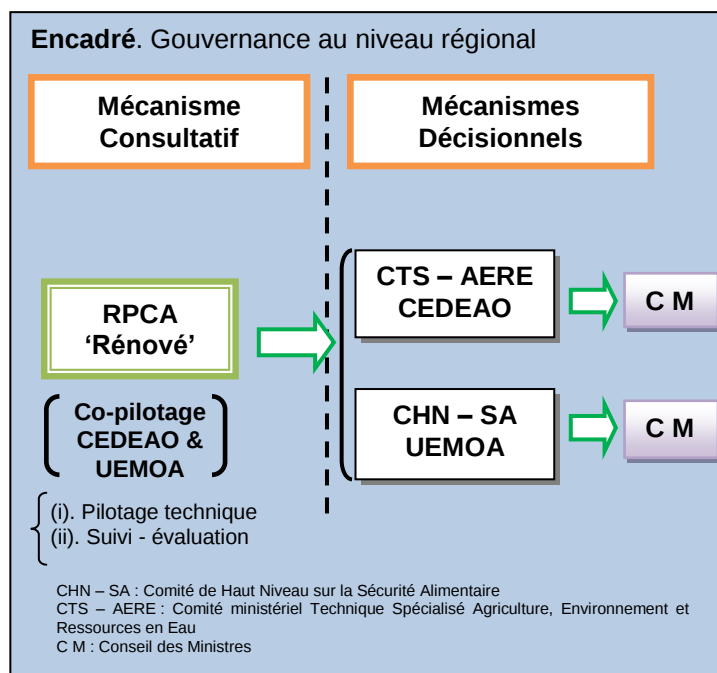
niveau national et régional) des activités relevant de son domaine de compétence. D'autres organisations ou structures techniques régionales pourront être mobilisées dans leurs champs de compétence spécifiques (recherche, santé, éducation, etc.). Le Comité ministériel Technique Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTS – AERE) de la CEDEAO et le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire (CHN – SA) de l'UEMOA constituent les principaux espaces pour la prise de décision politique. La plateforme du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) sera l'espace commun de dialogue, d'animation, de lobbying et de plaidoyer de l'Alliance au plan international.

b) Pilotage technique

21. **Au niveau régional**, l'Alliance s'appuie sur le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) dont la CEDEAO et l'UEMOA assurent le co-pilotage politique. Espace paritaire de dialogue, le RPCA est le cadre consultatif et de suivi-évaluation de l'Alliance. Les propositions et recommandations formulées par le RPCA sont soumises aux instances décisionnelles de la CEDEAO et de l'UEMOA. Le RPCA se réunit deux fois par an : en avril et en décembre. Un espace spécifique de discussion sur l'Alliance est à chacune de ces réunions.

Au niveau national, les conseils ou comités nationaux de sécurité alimentaire, instances regroupant la plupart des ministères sectoriels du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'ensemble des autres acteurs, producteurs agricoles, société civile, partenaires techniques... serviraient de cadres de dialogue, d'orientation, de coordination et de suivi de la mise en œuvre des interventions en matière de résilience.

22. **A toutes ces échelles**, un « espace spécifique » d'expression sera dédié aux organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé, y compris pour leur permettre : i) de renforcer leurs capacités organisationnelles, de réflexion et de dialogue ; ii) de consulter leurs bases respectives et de faire valoir une position commune sur les choix stratégiques.



7. COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE³

23. La vocation de l'Alliance est, notamment, de mobiliser de façon coordonnée la Communauté internationale autour de la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest. A cet effet, les parties prenantes de la Communauté internationale s'accordent sur les principes suivants :

- Au niveau global, les partenaires techniques et financiers de l'Alliance désigneront chaque année en leur sein, un Chef de file qui veillera notamment à : i) entretenir l'engagement politique des

³ La proposition qui suit n'a pas fait l'objet de discussion approfondie à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts des 7 et 8 novembre. Basée sur des préoccupations exprimées par certaines parties prenantes, elle est ici décrite à titre d'hypothèse de travail.

partenaires techniques et financiers ; ii) faciliter une interface politique permanente entre la communauté internationale et les décideurs politiques sahéliens et ouest-africains ; iii) faciliter la coordination et la définition de positions communes des partenaires techniques et financiers.

- Au niveau national, des chefs de file des partenaires techniques et financiers seront également désignés par les représentants résidents des partenaires techniques et financiers dans ces mêmes pays selon des modalités à préciser. Il veille à l'engagement politique et à la coordination en étroite liaison avec la structure nationale en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les chefs de files nationaux participent et rendent compte de leur action lors des sessions spécifiques dédiées à l'Alliance pendant les rencontres du RPCA.

8. PROCHAINES ÉTAPES

24. Après approbation de la feuille de route :

1. Constitution d'un groupe de travail paritaire restreint chargé de mieux préciser les objectifs spécifiques, caractériser les populations cibles et définir les indicateurs qui leur sont associés (janvier - mars 2013).
2. Définition d'un mécanisme de suivi-évaluation (janvier – mars 2013).
3. La validation du mécanisme de désignation d'un « chef de file » de la communauté internationale.
4. Identification de quelques actions immédiates soutenue par l'Alliance (janvier – mars 2013).
5. Approbation des éléments décrits aux points 1 à 4 à l'occasion de la réunion restreinte du RPCA, mi-avril 2013 à Paris.
6. Organisation de dialogues inclusifs (associant producteurs agricoles, société civile, secteur privé, représentants de gouvernements, etc.) dans les pays cibles, en vue de la déclinaison des priorités identifiées en cadres opérationnels d'action, de mise en œuvre et de suivi-évaluation (mai – novembre 2013).
7. Lancement d'une campagne de diffusion, de lobbying et de communication (avril – décembre 2013).

Annexe 1. Éléments de base pour la définition de la grille d'indicateurs

Pilier / Axe	Immédiat et court terme		Moyen et long terme	
	Indicateurs de performance	Indicateurs d'impact	Indicateurs performance	Indicateurs d'impact
Global	Indicateurs globaux de long terme	1). Variation du volume des investissements financiers (notamment les financements propres) dans les causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle 2). Variation du volume des investissements spécifiques dans : i) la santé et la nutrition ; ii) la protection sociale 3). Variation de la baisse des investissements financiers pour la réponse à l'urgence alimentaire (au niveau international, régional et national) 4). Variation à la baisse du taux de malnutrition aigue générale dans chacun des pays cibles		
Pilier 1	1). Montant et volume des programmes de filets sociaux mis en œuvre 2). Volume et taux d'utilisation des stocks nationaux de sécurité 3). Création effective de la réserve régionale de sécurité alimentaire	1). Pourcentage de réduction des personnes sollicitant l'assistance humanitaire 2). Fréquence de sollicitation de la réserve régionale 3). Taux de variation des prix des aliments en période de soudure	1). Nombre de communes rurales disposant de mécanismes locaux de solidarité 2). Existence et niveau de mise en œuvre d'un cadre stratégique de politique de protection sociale	1). Taux de variation des prix des aliments en période de soudure et pendant les périodes de volatilité 2). Niveau de cohérence politiques protection sociale et sécurité alimentaire et nutritionnelle
Pilier 2	1). Volume des programmes de filets sociaux nutritionnels 2). Volume des programmes de renforcement des capacités pour l'application de bonnes pratiques sanitaires et nutritionnelles : (i) Pourcentage de cibles vulnérables mettant en œuvre des bonnes pratiques sanitaires et nutritionnelles	1). Taux d'admission des femmes et des enfants de moins de 5 ans dans les centres sanitaires et de réhabilitation nutritionnelle	1). Volume des programmes structurels visant l'accès aux services de santé, d'éducation et de nutrition au profit des ménages vulnérables : (i) Nombre et pourcentage de personnes vulnérables accédant aux services de santé, éducation et nutrition	1). Variation du taux de prévalence du paludisme chez les enfants et les femmes enceintes 2). Taux d'admission des femmes et des enfants de moins de 5 ans dans les centres sanitaires et de réhabilitation nutritionnelle 3). Variation du taux de la mortalité aigue générale (< 10 % est le résultat visé)
Pilier 3	1). Volume des investissements pour la mise en œuvre des PNIA-SA et en particulier de l'agriculture irriguée 2). Mécanismes assurantiels et de gestion du risque en agriculture adoptés et fonctionnels dans les pays 3). Mécanismes de sécurisation foncière en place : (i) Nombre et pourcentage des exploitations familiales disposant de titres de sécurité foncière 4). Systèmes de crédit agricole adaptés aux spécificités des exploitations familiales marginalisées : (i) Pourcentage de variation du taux de crédit agricole destiné aux exploitations familiales ; (ii) Variation du nombre et du pourcentage d'exploitation familiales accédant au crédit 5). Volume des programmes spécifiques d'investissement ciblés sur le pastoralisme (hydraulique pastorale, aménagements pastoraux...) : (i) Variation du taux d'accès des pasteurs et agro-pasteurs aux services sociaux de base ; (ii) fréquence départs en 6). Niveau d'application des textes communautaires de libre circulation des personnes et des biens : (i) Taux de démantèlement des barrières routières ; (ii) Niveau de diffusion/information et de formation des opérateurs privés sur l'application des textes communautaires ; etc. 7). Adoption et niveau de mise en œuvre de législations nationales et régionales favorables à l'industrie et au commerce des engrais 8). Volume des financements pour la mise en œuvre des plans nationaux de gestion durable des ressources naturelles et de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) : (i) Pourcentage de variation des quantités de fertilisant organiques et chimiques 9). Adoption et niveau d'application de mécanismes / Instruments régionaux de soutien aux filières alimentaires stratégiques mis en place : (i) environnement des affaires ; (ii) mesures commerciales	1). Variation du niveau des rendements des filières alimentaires stratégiques (riz, viande, lait, etc.) et des revenus des producteurs agricoles 2). Variation de la production vivrière par actif agricole vivrière 3). Variation de la part de contribution de la production vivrière locale et en particulier de l'agriculture irriguée à l'offre alimentaire globale 4). Taux de variation des prix des aliments en période de soudure et pendant les périodes de volatilité 5). Niveau / flux des investissements privés dans la production agricole vivrière	1). Volume des investissements dans l'amélioration des affaires en matière de commerce de produits agricoles et alimentaires : (i) Infrastructures ; (ii) systèmes de financements ; (iii) adoption de systèmes d'instruments de réglementation favorable au commerce régional de produits agricoles et alimentaires, etc. 2). Adoption de mesures incitatives pour l'agro-industrie : (i) volume de l'assiette fiscale et autres mesures ; (ii) Niveau de production (quantité) et taux de consommation des produits alimentaires transformés ; etc. 3). Nombre et volume des contrats de marché entre producteurs agricoles et opérateurs privés (transformateurs agro-alimentaires, supermarchés, etc.) 4). Adoption Charte foncière et volume des investissements nationaux dans la gouvernance foncière : (i) Taux de réduction des risques d'accaparement des terres ; (ii) Variation du niveau des investissements fonciers ; etc.	1). Taux de variation des prix des aliments en période de soudure et pendant les périodes de volatilité 2). Taux de variation de la production vivrière locale et des revenus des producteurs agricoles 3). Variation de la part des produits alimentaires transformés dans la ration alimentaire

Pilier / Axe	Immédiat et court terme		Moyen et long terme	
	Indicateurs de performance	Indicateurs d'impact	Indicateurs performance	Indicateurs d'impact
Pilier 4	1). Un pays, un dispositif PREGEC fonctionnel et un CHB appliqué conformément aux engagements de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires : (i) Taux de fiabilité des informations délivrées ; (ii) Qualité de ciblage des personnes vulnérables et des outils de réponse ; (iii) Existence de plan annuel de réponse 2). Volume des investissements dans les programmes nationaux et régionaux d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes : (i) Existence et fonctionnalité de mécanismes locaux (communautaires) nationaux et régionaux d'alerte, de prévention et de gestion ; (ii) Volume des investissements spécifiques pour la création d'un environnement sécurisant pour les productions agro-sylvo-pastorales ; etc. 3). Niveau d'investissement dans la recherche – action et l'anticipation : (i) Existence et de centres fonctionnel de recherche-développement favorisant la prise de décision et l'anticipation ; (ii) Nombre de bonnes pratiques de SAN promues et répliquées à grande échelle 4). Volume des investissements pour la mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes : (i) Variation du niveau de stabilité des productions agro-sylvo-pastorales ; (ii) Variation du pourcentage de population potentiellement exposés au risque de catastrophe 5). Nombre et fonctionnalité des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles : (i) Fréquence d'occurrence des conflits 6). Existence état de mise en œuvre d'un cadre méthodologique de prise en compte de la dimension 'Genre' dans les dispositifs nationaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle 7). Instruments et mécanismes de mise en œuvre de la Charte validés et fonctionnels : (i) Grille des indicateurs ; (ii) Systèmes de revue externe et d'interpellation des parties prenantes ; (iii) Nombre de réseaux d'organisations de la société civile formés pour le suivi de l'application et l'interpellation ; (iv) Niveau de régularité des revues externes ; (v) Taux d'application (mise en œuvre) des recommandations externes (nombre d'interpellations et niveau d'application)	1). Niveau de contestation (ou degré de consensus) des informations fournies 2). Niveau d'impact et efficacité des plans de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles 3). Niveau (taux de variation interannuelle) de stabilité des productions vivrières agro-sylvo-pastorales 4). Taux de variation de l'indice de risque de conflit lié à l'utilisation des ressources naturelles 5). Nombre de recommandations issues de la revue de l'application de la Charte ayant contribué à la prise de décision politique par les parties prenantes 6). Variation niveau des investissements dans les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles	1). Adoption de programmes opérationnels et niveau d'investissement financier dans les pays pour la mise en œuvre de « l'Appel pour l'action » de Ouagadougou (santé de la reproduction et planification familiale) 2). Validation programmes de renforcement des capacités de planification / pilotage et mise en œuvre des politiques & niveau de mise en œuvre : (i) Niveau de renforcement du leadership ; (ii) Niveau de répartition des rôles et responsabilités et d'application du principe de subsidiarité entre les acteurs	1). Taux de variation de certains paramètres (fécondité, natalité, contraception, mortalité maternelle et infantile, etc.) 2). Taux de couverture / satisfaction des besoins en services sociaux de base (éducation, HEA, etc.) et nutritionnels 3). Variation du taux de mobilisation des financements (locaux et externes) pour la mise en œuvre des priorités de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle 4). Variation du taux d'exécution des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle